

Procès-verbal Vérification des pouvoirs

Désigné par le Bureau Directeur pour former la Commission d'Accueil et de Contrôle, chargée de la vérification des « pouvoirs » à l'Assemblée Générale, Monsieur Michel BOSCHI informe la Présidence de l'Assemblée, que le nombre d'associations régulièrement affiliées au Comité des Bouches-du-Rhône pour la saison 2024-2025, a été de :

71 clubs + 21 H.A. décomptés représentant un total de : 13064

Le quorum exigible est égal à $(13064 : 2 + 1) = 6533$ voix

Chargée de constater la présence des Clubs, de vérifier les « pouvoirs » après avoir requis les avis favorables de la « Trésorerie » du Comité, la Commission a fait les constats suivants :

- 1) 18 clubs + 11 H.A. pour ____ voix, sont réputés **absents** (y compris « pouvoirs » irrecevables).
- 2) Tous les clubs présents ont reçu l'aval de la Trésorerie.
- 3) Tous les clubs **présents** sont autorisés à participer aux délibérations et aux votes de l'Assemblée Générale.

- Nombre de clubs présents à l'AG et qualifiés : 53 clubs

- Nombre de Hors Associations présents et qualifiés : 10 H.A.

- Nombre de voix attribuées, vérifiées et validées : 11721 voix

Le quorum exigé est atteint et la présente Assemblée Générale peut valablement siéger.

Remarques : Le nombre total de voix validées et le nombre de clubs déclarés présents, ont été relevés et calculés selon les pointages effectués avec les tableaux (1) remis par la « trésorerie » du CD13.

Préparés par cette dernière, ils indiquent le nombre des licenciés, celui des voix qui ont été attribuées conformément aux statuts en vigueur et les clubs en litige avec la « Trésorerie ».

La présence des clubs est attestée par les signatures apposées par leur « délégué » lors de leur enregistrement par l'accueil.

Monsieur Michel BOSCHI
Président de la Commission

